



COMMUNE DE BIEVRE **Convocation du Conseil communal**

Bièvre, le 20 septembre 2010

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer
pour la première fois à la SEANCE DU CONSEIL qui aura lieu le mardi
05 octobre 2010 à 19h30 à la maison communale.

ORDRE DU JOUR

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-13 - Par. 1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-14 - les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une avance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour les points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Art. L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets inscrits pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention de c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera explicitement les deux premières dispositions du présent article.

SEANCE PUBLIQUE

Finances

1. Souscription de parts "G" (égouttage) dans le capital d'Inasep (Travaux Coeur de Village de Gros-Fays) – Rectification de la décision du Conseil communal du 07 septembre 2009
2. Souscription de parts "G" (égouttage) dans le capital d'Inasep – Travaux d'égouttage rue d'Houdremont à Bièvre
3. Octroi d'une subvention à l'ASBL Cercle Laïque de l'Arrondissement de Dinant – Exercice 2010
4. Réforme des Services d'Incendie – Mise en place d'une zone propre aux arrondissements de Dinant-Philippeville

Fabriques d'églises

5. Budget de la Fabrique d'église de Gros-Fays – Exercice 2011. Avis.
6. Budget de la Fabrique d'église de Cornimont – Exercice 2011. Avis
7. Budget de la Fabrique d'église de Graide – Exercice 2011. Avis

Urbanisme

8. Elaboration du plan communal d'aménagement révisionnel dit "Bièvre-Centre" – Décision

Environnement

9. Proposition d'actions dans le cadre du programme d'actions 2010-2013 du contrat de Rivière de la Lesse – Décision

DNF

10. Cahier spécial des charges pour les ventes de bois marchands – Modification de la délibération du Conseil communal du 11 janvier 2010

Marchés publics

11. Equipement d'un bureau complémentaire pour le secrétariat communal – Acquisition de mobilier – Décision – Mode de passation du marché et fixation des conditions
12. Equipement d'un bureau complémentaire pour le secrétariat communal – Acquisition de matériel informatique – Décision – Mode de passation du marché et fixation des conditions
13. Acquisition de matériel multimédia pour la cyber-école – Décision – Mode de passation du marché et fixation des conditions

Travaux

14. Plan Communal de Développement Rural – 3ème convention – 2010/1 – Extension d'une salle existante en maison de village à Oizy – Approbation de la convention
15. Plan communal de Développement local – 2ème convention – 2008/1 – Approbation définitive de la convention pour la création d'une maison rurale à Graide (Village)
16. Travaux d'aménagements de sécurité à Naomé, rue de Graide – Décision – Mode de passation du marché et fixation des conditions

17. Travaux de réfection des maçonneries – Exercice 2010 – Décision – Mode de passation du marché et fixation des conditions
18. Extension du réseau d'égouttage à Oizy – Acquisition de fournitures – Décision – Mode de passation du marché et fixation des conditions

Enseignement

19. Rentrée scolaire 2010-2011 – Information

HUIS-CLOS

Fabriques d'églises

20. Délibération de la Fabrique d'église de Graide en date du 18 août 2010 :
Désignation d'un trésorier

Enseignement

21. Ratification de délibérations du collège communal du 14 juillet 2010 –
Désignation de trois institutrices maternelle à titre temporaire
22. Ratification de délibérations du collège communal du 14 juillet 2010 –
Désignation de deux institutrices primaire à titre temporaire
23. Ratification de délibérations du collège communal du 12 août 2010 –
Désignation de deux institutrices primaire à titre temporaire
24. Ratification d'une délibération du collège communal du 23 août 2010 –
Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire
25. Ratification de délibérations du collège communal du 23 août 2010 –
Désignation de trois Maîtres spéciaux de religion catholique à titre temporaire
26. Ratification d'une délibération du collège communal du 25 août 2010 –
Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire
27. Ratification d'une délibération du collège communal du 30 août 2010 –
Désignation d'un Maître spécial d'éducation physique à titre temporaire
28. Ratification d'une délibération du collège communal du 30 août 2010 –
Mise en disponibilité d'un Maître spécial d'éducation physique
29. Ratification d'une délibération du collège communal du 30 août 2010 –
Mise en disponibilité d'un Maître spécial de seconde langue
30. Ratification d'une délibération du collège communal du 30 août 2010 –
Désignation d'un Maître spécial de psychomotricité à titre temporaire
31. Ratification d'une délibération du collège communal du 06 septembre 2010 –
Désignation d'un Maître spécial de morale à titre temporaire
32. Ratification d'une délibération du Collège communal du 13 septembre 2010 –
Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire

Pour le Collège,

La Secrétaire communale,

Le Député-Bourgmestre,

Michelle MALDAGUE

David CLARINVAL